

2010/2584 - Signature d'une convention de partenariat pour le projet «Urbanbees» LIFE08 NAT/F/000478 approuvé dans le cadre du programme européen Life + Biodiversité - Perception d'une subvention de l'Institut National de la Recherche Agronomique d'un montant maximum de 15 000 euros (Direction des Espaces Verts) (BMO du 28/06/2010, p. 1494)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

M. BUNA Gilles, rapporteur : On parle beaucoup d'abeilles en ce moment ! Il y a tous ceux qui veulent mettre des ruches en milieu urbain, moi je vais vous parler non pas des abeilles domestiques, mais des abeilles sauvages. Vous allez me demander pourquoi et je vous répondrai tout simplement parce qu'il y a plus de 1.000 espèces d'abeilles sauvages et que ce sont elles qui assurent l'essentiel de la pollinisation de nos aliments. Un tiers de notre alimentation environ, $\frac{3}{4}$ des espèces cultivées dépendent de la pollinisation de ces insectes. C'est vous dire si la perte de cette biodiversité aurait des conséquences tout à fait dramatiques pour nous. Elle a même été chiffrée, c'est un service gratuit, par l'Union européenne : en gros ce sont 153 milliards d'euros à l'échelle mondiale, 14 milliards pour l'Union européenne. Cela vaut donc « le coup » de se pencher sur le problème quelques instants.

Le paradoxe, c'est qu'en milieu rural, le paysage agricole n'offre plus, ou de moins en moins, les conditions de nidification, de reproduction de ces abeilles sauvages et on sait pourquoi : l'assolement, le remembrement, la disparition des haies, etc..., l'emploi généralisé des pesticides. Curieusement, ce sont dans les milieux périurbains ou urbains moins saturés par les pesticides que se développent plus facilement les abeilles sauvages.

M. LE MAIRE : C'est la raison pour laquelle on essaie de développer le grand Montout, car on s'est aperçu que pour les abeilles, cela allait être un lieu parfait !

M. BUNA Gilles, Adjoint : On sait que de plus en plus les abeilles se réfugient en ville, elles sont en transit en ville mais on ne sait pas exactement quelle quantité s'y trouve, comment elles se reproduisent, de quoi elles se nourrissent, ce qui fait que l'on a candidaté pour un programme qui s'appelle « Urbanbees », programme européen, programme LIFE. C'est le seul programme en France qui a été retenu, avec l'INRA, sur 5 ans. De nombreuses collectivités dont la Ville de Lyon, la Région Rhône-Alpes, la Ville de Villeurbanne, le Grand Lyon et toutes celles qui voudront accueillir les abeilles, y compris le Montout, seront les bienvenues. L'objectif est simple : évaluer l'abondance et la diversité de ces populations d'abeilles sauvages, offrir concrètement des aménagements, comme les gîtes aériens et ce que l'on appelle les « hôtels à abeilles sauvages », qui sont gratuits, mettre en place progressivement une gestion alternative des lieux d'accueil avec la disparition des pesticides -quand ce n'est pas déjà fait- ce qui est le cas pour la Ville de Lyon et au-delà du plan de gestion, une modélisation pour permettre la reproduction en quantité plus importante de ces abeilles. Il existe 8 sites aménagés pour l'année 2010, parmi lesquels afin que vous ne soyez pas

surpris, les parcs de Gerland, de la Tête d'Or, la Cressonnière et 8 autres qui le seront en 2012 à Lyon dont le parc Chambovet et le parc Sutter dans le 1^{er} arrondissement.

Je dirais que nous avons adhéré d'autant plus volontiers à ce programme que la question de la biodiversité est au cœur du travail réalisé par les Espaces verts au niveau de la Ville de Lyon et de celui engagé aujourd'hui très sérieusement par la Communauté urbaine.

Je voulais simplement dire que si notre rôle est exemplaire, c'est aussi parce qu'en matière de biodiversité la France n'est pas très en avance et le Ministère de l'Ecologie a annoncé le 9 juillet, c'est très récent, qu'il allait réviser sa stratégie nationale pour la biodiversité -et il faut que l'ensemble des villes le sache-, stratégie mise en place en 2004, qui a duré 6 ans et qui avait été un échec. Donc, comme les objectifs ne sont pas atteints, il va y avoir de nouveaux textes en matière d'urbanisme, en matière socio culturelle, en matière de territoriaux qui devraient permettre une meilleure préservation de la biodiversité. Voilà donc en ce qui concerne les abeilles sauvages. Je laisserai Nicole Gay et Mireille Roy parler ...

M. LE MAIRE : Ce sont des spécialistes !

M. BUNA Gilles : ... parler des abeilles domestiques. Sachez tout de même que depuis quelques années à la Duchère, au parc de la Tête d'Or, sur le toit de la mairie du 8^e, il y a des abeilles qui font du miel et qui ont été installées par les services de la Ville de Lyon.

J'allais oublier de vous dire encore une chose : on parlait de biodiversité mais il y a quelque fois des espaces qui sont, non pas mythiques, mais symboliques de ce travail. A la Mulatière il existe une propriété du Conseil général qui a longtemps accueilli un travail de sériciculture. Cette propriété, comme beaucoup de collectivités, le Conseil général souhaite la vendre et il se trouve qu'il y a une proposition en matière de reconversion, un projet à la fois de sériciculture et d'apiculture. On souhaite évidemment que, compte tenu de sa position sur les Balmes, compte tenu de son passé, le Conseil général privilégie cette hypothèse plutôt que d'autres qui seraient peut-être plus lucratives mais moins heureuses sur les plans patrimonial et paysager.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Merci Monsieur le Maire. Nous sommes, et nous devenons dans cette bonne Ville de Lyon, de vrais spécialistes des abeilles. Tout ce que vient de dire M. Buna le prouve.

Monsieur le Maire, chers Collègues, la protection des espèces et des milieux, de même que la préservation de la biodiversité, ne concernent pas seulement les espaces extérieurs à la ville, comme s'il y avait dans les zones non urbanisées une nature « naturelle » à défendre, et comme si en quelque sorte, le « milieu urbain » était un milieu sans nature, sans espèces et sans biodiversité. D'ailleurs, avec leurs jardins et

nombreux parcs fleuris, les villes peuvent être de plus en plus accueillantes pour les abeilles qui trouvent de moins en moins de biodiversité à la campagne. Diverses études tirent la sonnette d'alarme et Gille Buna vient d'en parler.

Nous considérons que c'est l'excellente collaboration entre des agriculteurs qui pratiquent une agriculture raisonnée et tous les acteurs de l'environnement qui doit faire de l'espace travaillé par l'homme, un espace de biodiversité. Aussi proposons-nous :

- de continuer à développer dans nos arrondissements des espaces urbains avec une place nouvelle de la nature, non seulement de la flore dans les espaces verts, mais aussi des espèces animales, en l'occurrence les papillons, les abeilles et les batraciens qui peuvent se développer dans la trame verte et dans les corridors écologiques, comme c'est le cas à la Cressonnière de Vaise, dernière zone humide de Lyon intramuros. Rappelons que la Cressonnière de Lyon est un site de 3 hectares (propriété de la Ville), comprenant un potager, un bois de feuillus, une prairie humide et un réseau de bassins alimenté par plusieurs sources et résurgences.

- de travailler la protection animale, particulièrement la nidification des abeilles, qui doivent trouver leur place dans notre environnement. Et c'est ce que nous allons faire.

Nous devons donc renforcer les outils d'animation en direction des jardins individuels, collectifs « jardins partagés ». Nous devons aussi renforcer l'observation des espèces en ville, comme le propose le Centre Ornithologique Rhône-Alpes (CORA) sur le parc de Gerland.

Notre Groupe soutient les aménagements prévus pour favoriser la nidification des abeilles (construction en terre et pierres sèches, hôtels et spirales à insectes) aux parcs de la Tête d'Or et de Gerland, à la Cressonnière de Vaise mais aussi l'implantation de ruches, comme à la mairie du 8^e avec un miel excellent ou à Balmont dans le 9^e. Cela nous aidera à faire percevoir l'animalité en ville, non seulement par les contraintes des pigeons ou des animaux domestiques, mais aussi avec, par exemple la place des abeilles, comme un enjeu essentiel d'une ville accueillante pour ses habitants.

Quand on constate que les abeilles qui jouaient un rôle essentiel pour la pollinisation disparaissent au rythme qui nous est annoncé dans la délibération, il est urgent de faire les choix politiques nécessaires pour l'agriculture périurbaine. Ce qui, bien évidemment, nécessite d'augmenter les moyens des agriculteurs plutôt que de continuer à financer une politique agricole européenne tournée vers les gros producteurs et la production intensive.

Pourquoi ne pas rêver de Lyon première miellerie urbaine de France et M. le Maire premier apiculteur, voilà bien un nouvel enjeu pour notre Ville !

M. LE MAIRE : Madame Roy, je ne sais pas ce que vous allez pouvoir renchérir sur l'intervention de Mme Gay !

Mme ROY Mireille, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, effectivement Monsieur le Maire, je crois que tout a été dit ou presque par M. Buna et Mme Gay et je ne voudrais pas être redondante.

Je tiens cependant à ajouter quelque chose qui a trait à la législation, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, il semble que les abeilles se portent mieux en ville qu'à la campagne : l'excellence du travail des espaces verts qui ont abandonné les produits phytosanitaires et pesticides y est sans doute pour quelque chose.

Néanmoins, nous devons nous interroger sur l'introduction anarchique de ruches à Lyon et toujours garder en mémoire que toute intervention humaine a des répercussions sur la nature.

On répertorie aujourd'hui des ruches sur la mairie du 8^e, d'autres au Parc de la Tête d'Or, dans le 9^e arrondissement... sans parler des amateurs qui possèdent des ruches dans leur jardin.

Je suis sollicitée très souvent par des professionnels qui voient leurs essaims décliner. Ils cherchent refuge en ville sur des toits accueillants, végétalisés ou non. Ma Collègue Guylaine Gouzou-Testud est elle aussi interpellée pour l'installation dans les jardins familiaux et partagés.

Les entreprises qui souhaitent aussi écologiser leur image, viennent aussi me solliciter.

En bref, si la réglementation impose quelques contraintes de distance à observer, d'obstacles constitués de mur, palissade ou haie, de déclaration en Préfecture, d'autres précautions en tant que Collectivités doivent être observées :

- une multiplication importante de ruches doit être acceptée par la population, les riverains, etc... ce qui impose une pédagogie adaptée ;

- il faudra garantir à nos amies les abeilles une quantité et une qualité d'espaces fleuris suffisants afin que nous puissions continuer à chanter en cœur « let it bees » !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)